

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 15 mars 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

14

Séance du 21 mars 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Denis TOURNEMAINE, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ;

Absent : Alexis GRAFF

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 février 2019.

Votes : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 22 mars 2019

Le Maire

Maxime BRAND



## Acte à classer

7\_21-03-2019

1	2	<b>3</b>	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-03-26T16-50-14.00 ( MI215982864 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20190321-7\_21-03-2019-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER  
2019

Date de décision : 21/03/2019


**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : 7-21.03.2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/03/19 à 16:50

Par SCHOCH, Stephanie

Transmis

Date 26/03/19 à 16:50

Par SCHOCH, Stephanie

Accusé de réception

Date 26/03/19 à 17:38

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 15 mars 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

14

Séance du 21 mars 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Denis TOURNEMAINE, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ;

Absent : Alexis GRAFF

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019 POUR LE DOSSIER : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

M. le Maire explique au Conseil municipal la nécessité de procéder au remplacement des anciens ensembles d'éclairage public équipés de lampe à vapeur de sodium haute pression (HPS), vétustes et énergivores, afin de mettre en place des ensembles à LED dans le cadre de la politique d'économie d'énergie de la Commune. Le projet se localisera au niveau de la rue de Wolxheim, de la rue des Tuiles, de la rue du Puits, de l'Impasse des Jonquilles, de l'Impasse du Sel et de la rue du Canal.

Le montant global prévisionnel du projet est estimé à 121 806.35 € HT.

M. le Maire souhaite inscrire ce projet au titre de la DETR 2019 dans la catégorie VI. TRANSITION ENERGETIQUE et souhaite obtenir un financement à hauteur de 80%, soit 97 445.08 €.

M. le Maire précise que ce projet ne fera l'objet d'aucun financement public ou privé autre que celui déposé au titre de la DETR, et que son financement sera entièrement supporté par le maître d'ouvrage : la Commune.

**CONSIDERANT** que le projet est éligible dans la catégorie VI. TRANSITION ENERGETIQUE de la DETR 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019 concernant la rénovation de l'éclairage public ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 21 du budget primitif de l'année 2019.

**Votes :** 14

**Pour :** 14

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 22 mars 2019  
Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

8\_21-03-2019

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé


Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-03-26T16-51-43.00 ( MI215982890 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20190321-8\_21-03-2019-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA D&TR 2019  
/ DOSSIER : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Date de décision : 21/03/2019


**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. SubventionsActe : 8-21.03.2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/03/19 à 16:51

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 26/03/19 à 16:51

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 26/03/19 à 17:40

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 15 mars 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

14

Séance du 21 mars 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Denis TOURNEMAINE, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ;

Absent : Alexis GRAFF

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019 POUR LE DOSSIER : AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE**

La Commune se situant sur le parcours du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle et sur la route des vins, M. le Maire explique au Conseil municipal la nécessité de procéder à l'aménagement de la place de la Mairie et de la place de l'Eglise afin de créer un cœur de village cohérent et attractif.

D'autre part M. le Maire souligne l'importance de mettre en valeur le patrimoine bâti de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn et de l'Eglise Saint-Nicolas jouxtant la place du village. Le montant global prévisionnel du projet est estimé à 215 856.81 € HT.

M. le Maire souhaite inscrire ce projet au titre de la DETR 2019 dans la catégorie II. DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL ET TOURISTIQUE et souhaite obtenir un financement à hauteur de 80%, soit 172 685.45 €.

M. le Maire précise que ce projet ne fera l'objet d'aucun financement public ou privé autre que celui déposé au titre de la DETR, et que son financement sera entièrement supporté par le maître d'ouvrage : la Commune.

**CONSIDERANT** que le projet est éligible dans la catégorie II. DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL ET TOURISTIQUE de la DETR 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019 concernant l'aménagement de la place du village ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 21 du budget primitif de l'année 2019.


Votes : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 22 mars 2019  
Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

9\_21-03-2019

1	2	<b>3</b>	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-03-26T16-52-43.00 ( MI215982907 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20190321-9\_21-03-2019-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DISTR 2019  
/ DOSSIER : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

Date de décision : 21/03/2019

**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. SubventionsActe : 9-21.03.2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/03/19 à 16:52

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 26/03/19 à 16:52

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 26/03/19 à 17:42